

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2098

8 août 2014

SOMMAIRE

CQS Luxembourg Global S.à r.l.	100669	Société Electrique de l'Our	100664
Eircom Holdco S.A.	100675	Solar Invest International SE	100662
EMRO S.à r.l.	100670	Solar Invest International SE	100662
Euromobiliare International Fund	100665	Sonae Sierra Brazil B.V.	100665
Fel Partners Duisberg	100670	Stockard Investments S.à r.l.	100704
Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.	100665	Strakan International S.à r.l.	100661
Keyroy-Comercio e Serviços Internacio- nais S.à r.l.	100671	Swan Wings S.à r.l.	100704
LC Holdings, S.A.	100659	Switch EVO S.à r.l.	100661
Luxembourg Corporate Outsourcing Ser- vices S.A.	100666	Syndex Umbrella SICAV	100663
LXIV S.à r.l.	100702	Systherm Sàrl	100664
Maroti S.A.	100661	Tank Reinsurance S.A.	100662
Qua Patet Orbis B.V.	100658	TA Reinsurance S.A.	100658
Resort Finance S.A.	100658	Taurus Euro Retail II GP S.à r.l.	100674
Roccia S.A., SPF	100659	Teckel S.A.	100665
Ronak S.A.	100658	The Continuity Group Numéric S.A.	100660
Ronak S.A.	100658	Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l.	100660
Safe Luxembourg No 1 S.à r.l.	100660	Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l.	100664
Sate S.A., SPF	100660	Traction S.A.	100664
Siger Invest S.A.	100661	Twelve Butternuts S.à r.l.	100663
Simplify S.C.A., SICAV-FIS	100659	TwentyTwo Group Holding	100662
Société Civile Immobilière EQUIPE- MENTS TECHNIQUES DU BATIMENT	100659	Valerus Compression Services Holding B.V.	100663
		Valerus Gas Solutions	100663

Qua Patet Orbis B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 290.470.135,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077936/9.

(140091802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.270.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077952/9.

(140091716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Ronak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 21.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077957/10.

(140091854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Ronak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 21.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077958/10.

(140091855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

TA Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 97.825.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 mai 2014

L'assemblée générale ordinaire a réélu Monsieur Henrik Thorlacius-Ussing, Monsieur Flemming Larsen, Monsieur Hans-Jorgen Bruno Hansen, Monsieur Lars Hem Simonsen et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire a élu Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour TA REINSURANCE S.A.

Référence de publication: 2014078050/16.

(140091452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Roccia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 132.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077955/9.

(140091613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Simplify S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.489.

Société anonyme fondée le 14 Août 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 2384.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 Décembre 2013 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 16 Avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINEXIS S.A.

Référence de publication: 2014079490/13.

(140093256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Société Civile Immobilière EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 79, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg E 610.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 02 avril 2014 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration comme suit:

Monsieur Ady Kieffer, administrateur, demeurant L-1898 Kockelscheuer, 19, rue de la Ferme

Monsieur Pierre Kieffer, administrateur, est remplacé comme suit: Monsieur Mil Kieffer, administrateur, demeurant à L-1870 Luxembourg, 91, rue Kohlenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014079496/15.

(140093576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

LC Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 174.205.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Severine Canova résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 14 Mai 2014 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry

Luxembourg, le 3 Juin 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Severine Canova

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014079305/17.

(140093323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Sate S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077995/9.

(140091502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Safe Luxembourg No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.097.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014077967/10.

(140091352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

The Continuity Group Numéric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.919.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 23 mai 2014 que les coordonnées de M. Sergio MONTALCINI, administrateur, ont été modifiées comme suit:

M. Sergio MONTALCINI, né le 10.05.1958 à Torino (Italie), demeurant au 45, STELCAR, FL 3, Ix-Xatt ta' Tigne, Tas Sliema, Malte.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014079581/13.

(140093324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.665.

EXTRAIT

La société Tishman Speyer Investments (TSEC) LLC, une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, associé unique de la Société, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, National Registered Agents Inc., suite 101, DE 19904 Dover, County of Kent, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4374133, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C Pour extrait conforme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014079587/22.

(140093009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Siger Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 171.983.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014078007/12.

(140091411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Switch EVO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.661.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 16 mai 2014 que le siège social de la société a été transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014077989/12.

(140091623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Strakan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.826.180,56.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.080.

Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 27 mai 2014

En date du 27 mai 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014077985/15.

(140091256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Maroti S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 avril 2014.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme administrateur Maître Bénédicte Fontanet, né le 26 novembre 1960 à Chêne-Bourgeries (Suisse) demeurant professionnellement à 25, Grand-rue, CH-1204 Genève jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

La résolution ayant été adoptée par l'actionnaire unique.

Luxembourg, le 21 mai 2014.
Pour la société

Référence de publication: 2014079357/15.

(140093342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Solar Invest International SE, Société Européenne.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.215.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014078022/12.

(140091407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Solar Invest International SE, Société Européenne.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.215.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014078023/12.

(140091901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

TwentyTwo Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.414.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2014

Mme Bérengère HAUSMANN, née le 29 Mai 1986 à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie B pour une durée illimitée en remplacement de M. Thierry SIMONIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014078047/14.

(140091114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Tank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 74.221.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 mars 2014

L'assemblée générale ordinaire a réélu Mr. Kristian KRISTENSEN, Mr. Bruno HELBOE, Mr. Henrik Elm GULLOV, Mr. Claus GOTTLIEB, Mr. Flemming JENSEN, Mr. Bo PHILIPSEN, Mr. Lars Hem SIMONSEN, comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

For TANK REINSURANCE S.A.

Référence de publication: 2014078054/16.

(140091550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Twelve Butternuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014078046/10.

(140091949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Syndex Umbrella SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Syndex Umbrella Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014077991/12.

(140091374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Valerus Gas Solutions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.580.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de type B suivants avec effet rétroactif au 21 mai 2014:

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014078085/16.

(140091113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Valerus Compression Services Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 23.760,00.**

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.410.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de type B suivants avec effet rétroactif au 21 mai 2014:

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014078083/16.

(140091109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

SEO, Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.

Référence de publication: 2014077976/11.

(140091959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Systherm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 9, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.033.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYSTHERM SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014077992/12.

(140091776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Traction S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.284.

Le domiciliataire EASIT SA, dénonce avec effet immédiat, le siège social de la société TRACTION SA, RC Luxembourg n° B 82284 qui n'est plus au 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Fortunato CAUZZO et Gonzalo PEREZ DE CASTRO, démissionnent unilatéralement avec effet immédiat de leurs mandats d'administrateurs de la société TRACTION SA, RC Luxembourg n° B 82284.

Mohammed KARA, démissionne unilatéralement avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société TRACTION SA, RC Luxembourg n° B 82284.

Luxembourg le 3 juin 2014.

EASIT S.A.

Référence de publication: 2014080258/14.

(140094305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.198.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014080245/17.

(140094253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND SICAV

Référence de publication: 2014079923/11.

(140094001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 90.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014078061/13.

(140091892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.643.

Constituée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Octobre 2007, acte
publié au Mémorial C no 2957 du 19 Décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.

Marielle Stijger

Manager

Référence de publication: 2014079956/14.

(140094247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.462.

EXTRAIT

Par des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 juin 2013, Monsieur Sébastien Hyest, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France et avec résidence au 69 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet au 17 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour Sonae Sierra Brazil B.V. S.à r.l.

Référence de publication: 2014079501/16.

(140093705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Luxembourg Corporate Outsourcing Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 187.539.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le deux juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid,

ici représenté par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 mai 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Luxembourg Corporate Outsourcing Services S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exécution de tous services d'assistance aux entreprises et aux particuliers en matière d'organisation, d'administration, de stratégie et de direction des affaires ainsi que l'exécution de services de coordination dans les domaines juridique, financier, commercial et comptable;

- la prestation des services d'information et d'assistance à la constitution de sociétés de toutes natures et notamment d'entreprises industrielles, artisanales, commerciales, l'exécution des formalités et démarches nécessaires à leur établissement et à leur développement ainsi que l'exécution de services de secrétariat général;

- la prestation de services administratifs et intellectuels;

La Société a de plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, notamment l'emprunt, avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations, qui pourront être convertibles et/ou subordonnées, et de bons, en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts directs ou indirects.

La Société peut accomplir toutes opérations, qu'elles soient commerciales, financières, fiduciaires, mobilières, immobilières ou autres se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Monsieur Xavier SOULARD, prénommé.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme Fiduciary Tucci & Partners S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.770.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

4) Le siège social est fixé à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juin 2014. Relation: ECH/2014/1058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014080063/194.

(140094462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

CQS Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 106.642.

L'adresse professionnelle de Madame Anne-Marie Kidd, gérante de la société CQS Luxembourg Global S.A.R.L. a été modifiée comme suit:

9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

L'adresse professionnelle de Monsieur Kevin Jones, gérant de la société CQS Luxembourg Global S.A.R.L. a été modifiée comme suit:

2 Hill Street, 1st Floor, JE2 4UA, St Helier, Jersey

Le siège social de l'associé, CQS Finance S.A. a également été modifié comme suit:

9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

CQS Luxembourg Global S.A.R.L.

Référence de publication: 2014079047/16.

(140092942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Fel Partners Duisberg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.057.325,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

—
EXTRAIT

I) Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 2 juin 2014 que l'associé unique de la Société, Foncière Europe Logistique, a transféré:

- 78.096 parts sociales, au nouvel associé Loren Germany Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 181987; et

- 4.197 parts sociales, au nouvel associé German Logistics Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 181954.

Suite à ce transfert les 82.293 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social émis, sont détenues comme suit:

- Loren Germany Investment S.à r.l.: 78.096 parts sociales, et

- German Logistics Holdings S.à r.l.: 4.197 parts sociales.

II) Il résulte de la résolution circulaire des associés de la Société en date du 2 juin 2014 que:

- les associés ont pris connaissance de la démission des gérants listés ci-dessous avec effet au 2 juin 2014:

* M. Romolo Bardin;

* M. Marcel Stephany;

* Mme Christine Aubert; et

- les associés ont décidé de nommer en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 2 juin 2014 et pour une durée indéterminée, la société BRE/Management 7 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 180304.

Il résulte de la résolution circulaire du gérant unique de la Société, BRE/Management 7 S.A. en date du 2 juin 2014 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 2 juin 2014 du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à l'adresse suivante:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014081320/38.

(140095355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

—
EMRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 139.028.

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée dénommée «SIRUS S.à r.l.» avec siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, Rue Zénon Bernard, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 12 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°329 de 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.586;

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1746 du 19 septembre 2006,

ici représentée par Monsieur Fabio EMILI, indépendant, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de gérant unique, lequel étant valablement habilité à engager la société par sa seule signature pour une durée illimitée.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée "EMRO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, Rue Zénon Bernard, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 29 mai 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1536 du 20 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.028.

Ensuite la comparante, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme AGENCE-IMMO 2000 S.A. avec siège social à L-4451 Belvaux, 334, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B72.817 a cédé les cinquante (50) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "EMRO S.à r.l.", à la société SIRUS S.à r.l. préqualifiée, aux termes d'une cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 16 mai 2014, dûment signifiée à la société et acceptée, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

De sorte que la société SIRUS S.à r.l., préqualifiée, est désormais l'unique associé de la société EMRO S.à r.l. et qu'elle détient les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (EUR 125.-), chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Fernando ROCHA DE ALMEIDA de ses fonctions de Gérant Administratif.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

De sorte que l'actuel Gérant Technique Monsieur Fabio Mauro EMILI, préqualifié est désormais nommé «Gérant unique» pour une durée indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature du Gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EMILI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/06/2014. Relation: EAC/2014/7668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014078361/57.

(140092589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. José Maria Loizaga Viguri, with professional address at c/Hermosilla, 36 - 1° Izda, 28001 Madrid, Spain;
2. Francisco Javier Loizaga Jiménez, with professional address at c/ O'Donnell, 17, 28014 Madrid, Spain;
3. Rafaél Maté Rodriguez, with professional address at c/ Sor Angela de la Cruz, 8, 28020 Madrid, Spain;
4. Ramon Carné Casas, with professional address at Paseo del Hontanar 1, vivienda 115, Urbanización La Finca, 28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, Spain;

5. David Estefanell Pañella, with professional address at C/Padilla 17, 28006 Madrid, Spain; and
 6. Miguel Zurita Goñi, with professional address at c/ Hoces de la Hermida 156, 28023 Madrid, Spain,
- Together referred to as the “Shareholders” or each separately as a “Shareholder”;

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.126 (the “Company”), which has been incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 28 April 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1101, dated 3 June 2009.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Mr. Philippe Muûls as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions were taken:

First resolution:

It was unanimously resolved that the Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting, acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirm that they consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It was unanimously resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Liquidation”).

Third resolution:

It was unanimously resolved to appoint Mr. Philippe Muûls, born on 20 December 1939 in Brussels (Belgium), with professional address at 53, Avenue Léo Errera, 1180 Brussels, Belgium, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Shareholders in kind or in cash at any time during the liquidation process.

The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholders, including contribute or distribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholders, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of its powers to one or more representatives on its own responsibility.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation of the preceding text

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. José Maria Loizaga Viguri, résidant professionnellement au c/Hermosilla, 36 - 1^o Izda, 28001 Madrid, Espagne;
2. Francisco Javier Loizaga Jiménez, résidant professionnellement au c/ O'Donnell, 17, 28014 Madrid, Espagne;
3. Rafaél Maté Rodriguez, résidant professionnellement au c/ Sor Angela de la Cruz, 8, 28020 Madrid, Espagne;
4. Ramon Carné Casas, résidant professionnellement au Paseo del Hontanar 1, vivienda 115, Urbanización La Finca, 28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, Espagne;
5. David Estefanell Pañella, résidant professionnellement au C/Padilla 17, 28006 Madrid, Espagne; and
6. Miguel Zurita Goñi, résidant professionnellement au c/ Hoces de la Hermida 156, 28023 Madrid, Espagne, Ensemble désignés comme les "Associés" ou séparément comme un "Associé".

ici représentés par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.126 (la "Société"), constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 28 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1101, le 3 juin 2009.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que les 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de M. Philippe Muûls en tant que liquidateur de la Société pour la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il a été unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

100674

Deuxième résolution:

Il a été unanimement décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la mettre en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution:

Il a été unanimement décidé de nommer M. Philippe Muûls, né le 20 décembre 1939 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à 53, avenue Léo Errera, 1180 Bruxelles, Belgique, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Il a été décidé de conférer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant la procédure de Liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer (en tout ou partie) les actifs nets de la Société aux Associés en nature ou en espèces à tout moment au cours de la procédure de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable des Associés, y compris apporter ou distribuer les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société dispose de fonds et de liquidités suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur peut disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre privilège.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens mobiliers et/ou droits de la Société, le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société à la place.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24836. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014080034/160.

(140094567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Taurus Euro Retail II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail II GP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014078041/11.

(140091064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.462.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of June, before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Eircom Holdco S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.462 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on April 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1442 of June 9, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated on February 5th 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1240 on mai 15th 2014.

The Meeting is chaired by Sébastien Rimlinger, deputy team leader, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Eva Koczorowski, legal officer, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Elia Zorzetti, assistant legal officer, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The shareholders of the Company present at the Meeting, or represented by way of correspondence voting forms (powers of attorney) (the Shareholders) and the number of shares of the Company which they each hold are indicated on an attendance list. The attendance list, together with the correspondence voting forms (powers of attorney), will remain annexed to the present deed for the purposes of registration, after having been signed by the undersigned notary, the representatives of each of the Shareholders and the members of the Bureau as the case may be.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record the following:

I. that convening notices were sent to the shareholders by registered letter on the May 27, 2014. The shareholders as it appears from the attendance list that Shareholders representing at least half of the share capital of the Company and at least half of such part of the share capital of the Company which is represented by Class A Shares of the Company are present or represented at the Meeting, so that the Meeting may validly deliberate and resolve upon all items on the agenda which was communicated to each Shareholder in advance of the Meeting, which is expressly acknowledged by each Shareholder present or represented;

II. that the Company has an issued share capital of forty seven thousand three hundred and eighty two Euro and eighty eight Euro cents (EUR 47,382.88) represented by four million one hundred and ninety five thousand, eight hundred and twenty eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five hundred and forty two thousand, four hundred and sixty (542,460) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01);

III. the matters on the agenda being voting on, have been voted on separately by the Shareholders of the Class A shares and the Shareholders of the Class B shares, the votes of each class meeting and the votes of the general meeting being recorded in the deed per resolution;

IV. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. consideration of the report of the board of directors of the Company prepared in accordance with Article 32-3 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies with respect to the issue of shares under the authorised share capital of the Company and the waiver of pre-emption rights and the waiver of pre-emption rights with respect to the subscription for the Class B shares referenced in item 5 below;

2. subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company (without change to the objects clause of the Company) such that the articles take the form of the articles attached as annex 3 (post capital increase in agenda item 8) to the Convening Notice of this meeting, it being noted that the articles of association of the Company are also a transaction document under the Securityholders' Deed;

3. withdrawal of any shareholders pre-emption rights with respect to the Class B Shares to be subscribed for pursuant to item 5 below;

4. increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred and seventy three Euro and thirty four Euro cents (EUR 673.34) in order to bring it from its current amount of forty seven thousand three hundred and eighty two Euro and eighty eight Euro cents (EUR 47,382.88) represented by four million one hundred and ninety five thousand, eight hundred and twenty eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and five hundred and forty two thousand, four hundred and sixty (542,460) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each

to an amount of forty eight thousand and fifty six Euro and twenty two Euro cents (EUR 48,056.22) by way of the issuance of sixty seven thousand, three hundred and thirty four (67,334) Class B Shares;

5. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 4 above by a contribution in cash;

6. consequential amendment to article 6.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase referred to in item 4 above;

7. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class B Shares in the register of shareholders of the Company; and

8. miscellaneous;

V. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge the report of the board of directors prepared in accordance with Article 32-3 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, and resolves to confirm the limitation and waiver of pre-emption subscription rights of the shareholders, and authorise the board of directors of the Company to limit and waive the pre-emption subscription rights of the shareholders with respect to any increase in capital, in accordance with the authority to increase the capital and issue new shares as provided for in the amended and restated articles of association of the Company as referred to in resolution four below.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Second resolution

The Meeting resolves to amend and restate the Articles of Association of the Company (without change to the objects clause of the Company) such that the Articles of Association of the Company shall from the date of this Notarial Deed be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Eircom Holdco S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles), and is registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 168462.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the

proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Definitions

Art. 5. Defined Terms.

5.1. "Articles" has the meaning set forth in Article 1.

5.2. B Conversion has the meaning set forth in Article 9.1.

5.3. "Board" has the meaning set forth in Article 2.1.

5.4. "Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Republic of Ireland, the Grand Duchy of Luxembourg and the United Kingdom are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.

5.5. "Chairman" has the meaning set forth in Article 10.4(i).

5.6. "Class A Shares" means the class A ordinary shares in the capital of the Company.

5.7. "Class B Shares" means the class B non-voting preferred shares in the capital of the Company.

5.8. "Class C Shares" means the class C preferred shares in the capital of the Company;

5.9. "Class A Director" means any Director who is nominated a class A Director pursuant to the terms of the Articles and/or any Securityholders Agreement.

5.10. "Class B Director" means any Director who is nominated a class B Director pursuant to the terms of the Articles and/or any Securityholders Agreement and who is resident in the Grand Duchy of Luxembourg, such Class B Director not being a person who is employed by, or affiliated to, any holder of Shares or any Group company.

5.11. "Company" has the meaning set forth in Article 1.

5.12. "Director" means a member of the Board.

5.13. "First Meeting" has the meaning set forth in Article 10.4(vi).

5.14. "First Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 13.2(ii).

5.15. "General Meeting" has the meaning set forth in Article 2.1.

5.16. "Group" means the Company and its direct and indirect subsidiaries.

5.17. "Law" has the meaning set forth in Article 1.

5.18. "Remaining Offer B Shares" shall have the meaning as set forth in Article 9.4.

5.19. "Second Meeting" has the meaning set forth in Article 10.4(vi).

5.20. "Second Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 13.2(ii).

5.21. "Securityholders Agreement" has the meaning set forth in Article 8.2.

5.22. "Share" means any Class A Share, Class B Share or Class C Share.

5.23. "Third Shareholder Meeting" has the meaning set forth in Article 13.2(ii).

5.24. "Warrants Class A" means all warrants to subscribe for Class A Shares in the Company.

5.25. "Warrants Class C" means all warrants to subscribe for Class C Shares in the Company, as such warrants are issued pursuant to the management incentive plan of the Company

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The subscribed share capital is set at forty eight thousand and fifty six Euro and twenty two cents (EUR 48,056.22), represented by fully paid up shares consisting of four million, one hundred and ninety five thousand, eight hundred and twenty-eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

6.1.bis In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of nine hundred million one thousand Euro (€900,001,000) which will consist in a maximum of:

- (i) eighty billion and ninety thousand (80,000,090,000) Class A Shares, with a par value of one Cent (€0.01) each;
- (ii) ten billion (10,000,000,000) Class B Shares, with a par value of one Cent (€0.01) each; and
- (iii) ten thousand (10,000) Class C Shares, with a par value of one Cent (€0.01) each.

6.2. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of the deed amending the Articles as passed on 5 June 2014, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company, by the conversion of Class B Shares into Class A Shares (in the circumstances provided for in Article 9 of these Articles) or in any other manner including, but not limited to, the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

The Board may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

6.3. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles set by the Articles or, as the case may be, the Law.

Art. 7. Premium and Reserve Accounts.

7.1. In respect of each class of Shares combined, there is hereby created (i) a share premium account to which the funds received from time to time as premium shall be allocated, and (ii) a special equity reserve account to which the funds received from time to time as a contribution without share issuance shall be allocated. Unless specified as a contribution to an individual account referred to in Article 7.2 to Article 7.7 below, all contributions to the share premium account and special equity reserve account shall be allocated to the account in this article 7.1 and be applicable to all Shares.

7.2. The Company may maintain a special share premium account for the Class A Shares (the Class A Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class A Shares (the Class A Share Premium). Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Share Premium and any amount on the Class A Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

7.3. The Company may maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009 (Account 115)) for the Class A Shares (the Class A Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class A Shares other than upon a share issuance (the Class A Special Equity). Amounts so recorded to the Class A Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Special Equity and any amount on the Class A Special Equity Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

7.4. The Company may maintain a special share premium account for the Class B Shares (the Class B Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares (the Class B Share Premium). Amounts so recorded to the Class B Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Share Premium and any amount on the Class B Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in an applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

7.5. The Company may maintain an Account 115 for the Class B Shares (the Class B Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class B Shares other than upon a share issuance (the Class B Special Equity). Amounts so recorded to the Class B Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Special Equity and any amount on the Class B Special Equity Account will, subject only to any restrictions contained in any applicable law, be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

7.6. The Company may maintain a special share premium account for the Class C Shares (the Class C Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class C Shares (the Class C Share Premium). Amounts so recorded to the Class C Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C Share Premium and any amount on the Class C Share Premium Account

will, subject only to any restrictions contained in any applicable law, be available for distribution to the holders of the Class C Shares only, as set out in these Articles.

7.7. The Company may maintain an Account 115 for the Class C Shares (the Class C Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class C Shares other than upon a share issuance (the Class C Special Equity). Amounts so recorded to the Class C Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C Special Equity and any amount on the Class C Special Equity Account will, subject only to any restrictions contained in any applicable law, be available for distribution to the holders of the Class C Shares only, as set out in these Articles.

Art. 8. Shares.

8.1. The Company's share capital is divided into Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

8.2. Except as may be required by the Law or set forth in the Articles or any provisions set out in a securityholders agreement that may be entered into from time to time, between among others, the Company and its shareholders (a Securityholders Agreement), all Shares vote together and each holder of Shares may cast its votes in any manner it chooses.

8.3. All Class A Shares shall be identical in all respects. Subject to Articles 17.4 and 17.5, and any other applicable provisions of these Articles, all Class A Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Shares, always in accordance with the payment waterfall specified in section VIII of these Articles.

8.4. All Class B Shares shall be identical in all respects. Subject to Articles 17.4 and 17.5 and any other applicable provisions of these Articles, all Class B Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares, always in accordance with the payment waterfall specified in section VIII of these Articles. The Class B Shares have preferred distribution rights and liquidation preference rights which rank senior to the distribution rights and liquidation rights of the holders of any Class A Shares and to the distribution rights and liquidation rights of the holders of any Class C Shares, in accordance with the payment waterfall specified in section VIII of these Articles. The Class B Shares shall be convertible into Class A Shares on the conditions and to the extent set forth in Article 9.

8.5. All Class C Shares (if issued) shall be identical in all respects. Subject to Articles 17.4 and 17.5 and any other applicable provisions of these Articles, all Class C Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Shares, always in accordance with the payment waterfall specified in section VIII of these Articles.

8.6. The Company may have one or several shareholders.

8.7. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

8.8. A register of shares (Register of Shares) is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

8.9. A share transfer is carried out by the entry in the Register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

8.10. Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares.

8.11. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

8.12. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

Art. 9. Mandatory Conversion of Class B Shares.

9.1. If at any time a person, or a group of persons acting in concert, who together act as (i) part of an offering group pursuant to any mandatory offer provision, or (ii) a drag-along sponsor, as may be described in any Securityholders' Agreement concluded from time to time, acquire any Class B Shares under such applicable mandatory offer provisions or drag-along provisions then 609,794 of such Class B Shares, in aggregate applied across the persons making up the offering group or drag-along sponsor, shall upon registration of their transfer to the offering group or drag along sponsor in the Register of Shares of the Company (in accordance with the provisions of Article 8.9) be immediately and automatically converted into Class A Shares (the B Conversion). Where an offering group or drag along sponsor is made up of more than one person, such B Conversion shall be applied pro rata across the holdings of the constituent members in accordance with each members pro rata holding as a percentage of the total Class B Shares to be converted.

9.2. The B Conversion shall be on a one Class B Share to one Class A Share ratio in that in aggregate 609,794 Class B Shares then in issue, shall be converted to an equal number of Class A Shares with the same par value as existing Class A Shares.

9.3. Upon registration of the B Conversion in the Register of Shares of the Company, the Board shall be authorised to make any amendments to the Articles as may be required to reflect the change in the issued share capital of the Company after the B Conversion, including, but not limited to the power to appear before a Luxembourg Public Notary to record the B Conversion.

9.4. To the extent that members of the offering group or drag along sponsor have in aggregate acquired Class B Shares in excess of 609,794 Class B Shares, the economic rights applicable to such remaining offer Class B Shares after the B Conversion (Remaining Offer B Shares) shall be those of a Class B Share as provided for in the payment waterfall specified in section VIII of these Articles with the exclusion noted for Remaining Offer B Shares where applicable.

IV. Management - Representation

Art. 10. Board of Directors.

10.1. Composition.

(i) The Company is managed by the Board, which shall be composed of a minimum of five (5) Directors, each of whom shall be appointed from time to time by the General Meeting in accordance with the Law. Directors shall be appointed either as Class A Directors or Class B Directors.

(ii) The General Meeting shall appoint Class A Directors and Class B Directors: (i) from those nominated for appointment by the General Meeting; (ii) from those nominated for appointment in accordance with the terms of any Securityholders' Agreement (if any); and (iii) from, (where applicable), the following nominations:

(a) at least two (2) Class A Directors which should include the Chief Financial Officer and the Chief Executive Officer of Eircom Limited and any additional Class A Directors whom shall be nominated from serving members of the Eircom Limited board;

(b) at least three (3) Class B Directors nominated for appointment by the general meeting and appointed at the discretion of the General Meeting, such Class B Directors having their residential or professional address in Luxembourg.

(iii) In the event that any additional Class A Directors are appointed after receipt of nominations to appoint same pursuant to the terms of any Securityholders Agreement, an additional Class B Director shall be nominated for appointment and appointed at the same time, so that the Board shall consist of a majority of Luxembourg resident directors at all times.

(iv) Directors do not need to be holders of Shares.

(v) If a legal entity is elected Director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents. Should the permanent representative be removed or unable to perform its duties, the relevant legal entity must immediately appoint another representative. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

(vi) Any Director may be removed at any time, without notice and without cause by a General Meeting.

10.2. Term.

(i) Each Director shall serve for a term of the longer of (A) one year and (B) until such time as such Director's successor is validly elected and seated, unless earlier removed or resigned. If any Director ceases to serve on the Board for any reason, the Board shall, as promptly as practicable, convene a meeting to fill such vacancy on a provisional basis until the new Director is appointed by the next General Meeting. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(ii) Directors may be removed at any time by the General Meeting.

(iii) If the office of a Director becomes vacant, the other Directors acting by simple majority may fill the vacancy on a temporary basis until a new Director is appointed at the next General Meeting.

10.3. Powers of the board of directors

(i) The Board has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect to committees of its choice, or to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director (s) during the relevant financial year.

10.4. Procedure

(i) The chairperson of the Board (the Chairman) shall be elected by the Board from one of the Class A Directors. The Chairman may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of

the meetings of the Board and of General Meetings. Notwithstanding the foregoing, with respect to any meeting of the Board that is not attended by the Chairman of the Board, the Board may appoint another Director to serve as 'chairman pro tempore' of such meeting of the Board.

(ii) The Board meets at the request of the Chairman or any one of the Directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg subject to the provisions of Article 10.4(x).

(iii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to Directors at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting; provided that if in the opinion of the Chairman the interests of the Group would be reasonably likely to be adversely affected if the business to be transacted at such meeting were not dealt with as a matter of urgency, advance notice of twenty-four (24) hours may be given; provided further that such notice period may be further limited with the unanimous consent of the Directors. Notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof), to the extent then available.

(iv) Notice may be waived by any Director (with respect to himself) by consent in writing or by such Director's attendance at such meeting.

(v) Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

(vi) All resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the First Meeting) where at least one (1) Class A Director and at least two (2) Class B Directors are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to a date which is five (5) business days after the date of the First Meeting at the same time and place (the Second Meeting), and written notice of the Second Meeting shall be circulated by the Chairman to the other Directors by e-mail or fax within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be one (1) Class A Director and one (1) Class B Director. Such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Directors.

(vii) The Board shall take any decision at a meeting by the affirmative vote of (i) a majority of the votes cast by class A Directors present or represented and voting and (ii) a majority of the votes cast by the Class A and Class B Directors (counted jointly) present or represented and voting. A Director who is present at a meeting of the Board at which action on any matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his or her dissent is entered in the minutes of the meeting or unless he or she files his or her written dissent to such action with the person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Board immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Director who voted in favour of such action. Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the Chairman and secretary (where appointed) or by all Directors present or represented at the meeting.

(viii) Any Director shall be entitled to appoint another Director as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do. A Director who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (2) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Director for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law or the Articles, any Director may represent one or more Director as their proxy.

(ix) Circular resolutions signed by all the Directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(x) Directors of the Board may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all Persons participating in the meeting can hear each other; provided that at least one half of all participating Directors either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(xi) The Board may, at its discretion, and in accordance with the provisions of any Securityholders Agreement, appoint one or more observers who may attend and speak, but not vote, at all meetings of the Board and are entitled to receive all information provided to the Directors subject to the same confidentiality obligations applicable to the Directors.

(xii) A Director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

10.5. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Class A Director and any Class B Director, or by the signature of any person(s) to whom such signing power has been granted by the Board.

(ii) Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two agents to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

Art. 11. Compensation of the Directors.

11.1. The Directors shall be entitled to such compensation as determined by resolution of the General Meeting which resolution must have at least the positive vote of the holders of a majority of the Class A Shares. The Company shall reimburse each Director for any reasonable, documented costs and out of pocket expenses incurred by such Director in carrying out his duties as a Director.

Art. 12. Liability of the Directors.

12.1. The Directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each Class A Share gives entitlement to one (1) vote.

(iii) Each Class C Share gives entitlement to one (1) vote.

(iv) The Class B Shares do not carry any voting rights. Nevertheless and notwithstanding anything to the contrary foreseen in these Articles, pursuant to article 46 of the Law, the holders of Class B Shares are entitled to vote with respect to the following matters in every General Meeting called upon to deal with these matters: (i) the issue of new shares carrying preferential rights, (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares, (iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares (save for any automatic conversion provided for in Article 9 which shall be provided for in these Articles), (iv) the reduction of the share capital of the Company, (v) any change to the corporate object of the Company, (vii) the issue of convertible bonds by the Company, (viii) the dissolution of the Company before its term or (ix) the transformation of the Company into a company of another legal form.

(v) Pursuant to article 46 of the Law and notwithstanding anything to the contrary foreseen in these Articles, the holders of Class B Shares have the same voting rights as the holders of Class A Shares and Class C Shares at all meetings in the event that, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years. Such voting rights shall continue until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

(vi) Save where the Class B Shares have voting rights by virtue of article 46 of the Law, no account shall be taken of the Class B Shares in determining the conditions as to quorum and majority at any General Meeting.

13.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

(i) A General Meeting may be convened by the Board, the statutory auditor(s) or upon proposal or request of one or more shareholders who or which together hold ten percent (10%) or more of Shares then outstanding, and who or which have requested so to the Board or the statutory auditor(s) in writing with an indication of the agenda. The convening notice for any meeting of the shareholders shall be sent by registered mail to each shareholder at least eight (8) days prior to the date scheduled for such Meeting and shall specify the agenda, location, date and time of the Meeting; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a Meeting and acknowledge that they and the holders of the Warrants have been informed of the agenda of the Meeting, the Meeting may be held without prior notice.

(ii) To the extent that the Law, the terms of any Securityholders Agreement or the Articles do not require a different quorum, all resolutions of the shareholders shall be adopted in a meeting (the First Shareholder Meeting) where at least fifty percent (50%) or more of the Class A Shares then outstanding are present or represented and, where such meeting will resolve upon an amendment to the articles of association of the Company, at least fifty percent (50%) of the aggregate Shares are present or represented. If within thirty (30) minutes following the time appointed for the First Shareholder Meeting a quorum is not present, or if during the First Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the First Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs five (5) Business Days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter) at the same time and place (the Second Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the shareholders within twenty-four (24) hours of the adjournment. The quorum at such Second Shareholder Meeting shall exist where at least twenty-five (25%) or more of the Class A Shares then outstanding are present or represented and such Second Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant Shareholders. If, within thirty (30) minutes following the time appointed for the Second Shareholder Meeting, a quorum is not present, or if during the Second Shareholder Meeting a quorum ceases to be present, the Second Shareholder Meeting shall be adjourned to the day which occurs ten (10) Business Days following the First Shareholder Meeting (or if that is not a Business Day to the next Business Day thereafter)

at the same time and place (the Third Shareholder Meeting), and a written notice of the same shall be circulated by the Chairman to the shareholders within 24 hours of the adjournment. At the Third Shareholder Meeting, the holders of the Shares present or represented at any given time during such Meeting shall form a quorum and such Third Shareholder Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Shareholder Meeting in the original notice circulated to the relevant shareholders.

(iii) Except as required by Law, or where a higher threshold is required pursuant to any Securityholders Agreement, resolutions at a validly convened General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast. For any matter to be voted on by the holders of Shares, each such holder may cast one vote for each Share held thereby with respect to such matter.

(iv) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(v) All General Meetings shall be held at the registered office or at such other place within Luxembourg as shall be specified or fixed in the notices or waivers of notice thereof; subject to Article 13.2(vi) below.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting provided that shareholders holding at least one half of all votes represented at such General Meeting either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

(vii) All General Meetings shall be presided over by the chairman of the meeting, who shall be the Chairman (or a representative thereof). The chairman of any General Meeting shall determine the order of business and the procedure at the General Meeting, including such regulation of the manner of voting and the conduct of discussion as seem to him or her to be in order.

(viii) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. When the number of holders of Shares is reduced to one (1), such sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on 1 July and ends on 30 June of each year.

15.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, Directors and supervisory auditors to the Company.

15.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the supervisory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The supervisory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

15.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of December of each year at 10.00 a.m. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

15.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 16. Auditors.

16.1. The Company's operations are supervised by one or more supervisory auditors (commissaires).

16.2. When so required by law or if specifically appointed, the Company's operations are supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises).

16.3. The General Meeting appoints the supervisory auditors (commissaires) / approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

17.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

17.3. Interim dividends may be distributed at any time by the Board, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) in their report to the Board, the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied;

(v) the provisions of Article 7 are respected when calculating any distributable amount per class of Shares; and

(vi) all distributions are made in accordance with the payment waterfall specified in section VIII of these Articles.

17.4. Where the Company distributes securities to shareholders, the Board may require as a condition of distribution of securities that the shareholders execute and deliver such documents as the Board may deem necessary or appropriate to ensure compliance with the securities laws of any jurisdiction which apply to such distribution and any further transfer of the distributed securities, and may appropriately legend the certificates which represent such securities to reflect any restriction on transfer with respect to such laws.

17.5. Notwithstanding anything to the contrary herein, the distribution of dividends or any other distributions made by the Company, shall be carried out in accordance with the Law, the distribution provisions of any Securityholders Agreement and always in accordance with the payment waterfall specified in section VIII of these Articles.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

18.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with Articles 17.4 and 17.5.

VIII. Payment waterfall

Art. 19. Payment Waterfall.

19.1 Any distributions made by the Company, from funds available to the Company and taking into account the amounts available to the applicable classes of Shares for distribution pursuant to the Law and these Articles, (including, but not limited to a distribution made on liquidation or dissolution of the Company), must be made in the following order of preference, such payment waterfall only applying to Shares in issue at the date of distribution:

19.1.1 in priority to all other Shares, the Class B Shares (including any Remaining Offer B Shares) shall be entitled to a distribution payment equal to one per cent (1%) of their par value;

19.1.2 in priority to all other Shares, the Class C Shares shall be entitled to a distribution payment, in aggregate for all Class C Shares, equal to ten per cent (10%) of the MIP Debt Payment Amount;

19.1.3 in priority to all other Shares, the Class B Shares (excluding any Remaining Offer B Shares) shall be entitled to a distribution payment, in aggregate for all Class B Shares (excluding any Remaining Offer B Shares), equal to the MIP Equity Payment Amount;

19.1.4 the Class A Shares shall be entitled to a distribution payment equal to the amount remaining in excess of the par value of all Shares;

19.1.5 each Share shall be entitled to a return of its par value.

19.2 For the purposes of this Article 19 the following definitions shall have the meaning as described below:

19.2.1 Affiliate means, in relation to any person (including without limitation, a person which is a unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership (but excluding a person who is an individual)): (a) any person (i) Controlled by such first person or any other Affiliate thereof, (ii) who or which Controls such first person or any other

Affiliate thereof, or (iii) with which such first person or any other Affiliate thereof is under the common Control of another; (b) any other fund or company (including without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed or advised (whether solely or jointly with others) from time to time by, that person (or a group undertaking for the time being of that person) or any other Affiliate thereof; (c) any other fund or company (including without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) of which that person (or a group undertaking for the time being of that person) or any Affiliate thereof, or a general partner, trustee, nominee, or adviser of that person (or group undertaking for the time being of that person) or any Affiliate thereof, is a general partner, trustee, nominee, manager or adviser; and (d) any other fund or company (including without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly by others) from time to time by, a general partner, trustee, nominee, manager, or adviser of that person (or of a group undertaking for the time being of that person) or any other Affiliate thereof;

19.2.2 External Debt means (i) all borrowings and other indebtedness of any Group company by way of any financing facility with any person other than an Affiliate, and (ii) all other arrangements with any person other than an Affiliate for the purpose of which is to borrow money except for trade indebtedness arising in the ordinary course of business;

19.2.3 Exit Event means (i) a Sale, (ii) a Liquidation, (iii) the making of a Mandatory Offer or (iv) any Public Offering by the Company or a Relevant Group Company;

19.2.4 External Debt means all borrowings and other indebtedness of any Group company by way of any financing facility with any person other than an Affiliate, and (ii) all other arrangements with any person other than an Affiliate for the purpose of which is to borrow money except for trade indebtedness or other indebtedness arising in the ordinary course of business;

19.2.4 Group means the Company and its Subsidiaries, and Group Company shall mean any member thereof;

19.2.5 Interest Adjustment means the amount of incremental increase in the interest costs of the Group as a function of incurring any new Indebtedness;

19.2.6 Liquidation means the liquidation, dissolution or winding up of the Company in accordance with applicable Law and these Articles;

19.2.7 MIP Funding Threshold means one billion eight hundred million Euro (EUR1,800,000,000) as may be reduced by a MIP Threshold Adjustment Event or an Interest Adjustment;

19.2.8 MIP Debt Payment Amount means the amount, (if any) as may be reasonably determined by the Board, equal to the excess Relevant Returns received after the MIP Funding Threshold is achieved excluding any Transaction Costs;

19.2.9 MIP Equity Payment Amount means an amount equal to: (i) the total amount available for distribution to the Shares by the Company (excluding any distributions already made, or to be made, to the Class C Shares in accordance with Article 19.1.2); divided by (ii) the sum of (x) the total number of Class A Shares issued and outstanding on the date of distribution (excluding any Shares held by the Company in treasury) plus (y) the total number of Warrants Class A issued and outstanding at the date of distribution (excluding any Warrants Class A held by the Company in treasury); plus (z) 609,794 Class B Shares; multiplied by (iii) 609,794 Class B Shares; less (iv) any amounts already paid to the Class B Shares pursuant to Article 19.1.1 above;

19.2.10 MIP Threshold Adjustment Event means: (i) any repayment of any Senior Debt by or on behalf of the Group without any corresponding re-borrowing or redrawing of the Senior Debt by or on behalf of the Group, (ii) any buy back or redemption of any Senior Debt (whether using cash of the Group available for the purpose or the proceeds of any additional issuances by the Group of External Debt or Securities; (iii) any refinancing of any Senior Debt with new or replacement debt financing, however constituted; (iv) the completion of any Public Offering or Sale, in each case provided that the terms and proceeds of such transaction imply that the Group has an aggregate enterprise value that exceeds the amount which would be required to repay any Senior Debt in full at the time of completion of such transaction and to pay all related transaction fees; or (v) the making of a Mandatory Offer;

19.2.10 Person means an individual, a company, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trustees, a joint venture, an unincorporated organisation or a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof;

19.2.11 Public Offering means any form of public offer of equity securities of the Company, any Group Subsidiary and/or newco formed for the purposes of a Public Offering, pursuant to an effective registration, admission and/or introduction to trading on a recognised investment exchange in accordance with applicable requirements;

19.2.12 Mandatory Offer shall mean a mandatory offer to acquire Shares, the terms of which mandatory offer may be provided for and set forth in any Securityholders' Agreement concluded from time to time;

19.2.13 Relevant Group Company shall mean any Group Company which holds, directly or indirectly, all or substantially all of the Group's assets and which is an Obligor (as defined in any Senior Facilities Agreement) (or whose direct or indirect Subsidiary is an Obligor) under any Senior Facilities Agreement concluded from time to time;

19.2.14 Relevant Returns means any amounts, reasonably determined in the discretion of the Board, as received or deemed to be received by the Senior Lenders in repayment of the principal of any Senior Debt excluding, for the avoidance of doubt, (a) any interest, fees or charges, payable by the Group under any Senior Facility Agreement and any amounts

received by the Senior Lenders in: (i) any capacity other than in their capacity as Senior Lenders; or (ii) other than pursuant to repayment by the Group of principal on the Senior Debt, and (b) any transaction costs incurred by the Group in connection with an Exit Event; provided that, the transactions set forth in subclauses (iv) and (v) of the definition of MIP Threshold Adjustment Event shall be deemed to result in the MIP Funding Threshold being achieved and to result in the full repayment of any Senior Debt for purposes of these Articles;

19.2.15 Sale means the sale of the entire issued share capital of the Company or any subsidiary thereof, or all or substantially all of the assets of the Group (other than a sale effected as between any subsidiaries of the Company or any members of the Group whether in contemplation of, or preparation for a Public Offering, or otherwise as part of a solvent Group reorganisation as may be envisaged in any Securityholders Agreement entered into from time to time);

19.2.16 Securities means any equity securities issued by the Company from time to time including, for the avoidance of doubt and without limitation, all warrants, options, phantom equity or shadow appreciation rights and rights of conversion, exchange or subscription but excluding any Senior Liabilities and External Debt;

19.2.17 Senior Debt means the principal and interest outstanding under any Senior Facilities Agreement from time to time;

19.2.18 Senior Facilities Agreement means any senior facilities agreement made from time to time and as amended from time to time between, among others, Eircom Holdings (Ireland) Limited, Eircom Holdings S.à r.l., the agent and any security agent (if any);

19.2.19 Senior Liabilities means any senior liabilities determined by the Board to be a senior liabilities under any Senior Facilities Agreement;

19.2.20 Senior Lenders means any lenders under a Senior Facilities Agreement;

19.2.21 Subsidiary means, with respect to any Person, any company or corporation, limited liability company, partnership, association or other business entity of which (i) if a company or corporation, a majority of the total voting power of shares entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (ii) if a limited liability company, partnership, association or other business entity, a majority of the limited liability company, partnership or other similar ownership interests thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by any Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons is entitled to a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or if such Person or Persons is, or is capable of controlling, the managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association or other business entity;

19.2.22 Transaction Costs means any third party costs and expenses incurred by a member of the Group, of whatever nature, with respect to an Exit Event;

IX. General provisions

Art. 20. General Provisions.

20.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions of the Board may be evidenced in writing, fax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Subject to the terms herein, powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Securityholders Agreement.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Third resolution

The meeting resolves to specifically withdraw any shareholders' rights of pre-emption with respect to the subscription for Class B Shares as resolved upon in the fifth resolution below.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred and seventy three Euro and thirty four Euro cents (EUR 673.34) in order to bring it from its current amount of forty seven thousand three hundred and eighty two Euro and eighty eight Euro cents (EUR 47,382.88) represented by four million one hundred and ninety five thousand, eight hundred and twenty eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and five hundred and forty two thousand, four hundred and sixty (542,460) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each to an amount of forty eight thousand and fifty six Euro and twenty two Euro cents (EUR 48,056.22) by way of the issuance of sixty seven thousand, three hundred and thirty four (67,334) Class B Shares.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Fifth resolution
Subscription - Payment

Thereupon, the Meeting resolves to accept and record the subscription for and payment of the share capital increase as follows:

Eircom MEP S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.399, represented as stated hereinabove, subscribes for sixty seven thousand, three hundred and thirty four (67,334) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and fully pays up such subscription by way of a contribution in cash for an aggregate amount of six hundred and seventy three Euro and thirty four Euro cents (EUR 673.34).

The amount of six hundred and seventy three Euro and thirty four Euro cents (EUR 673.34) shall be allocated to the share capital account of the Company and is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Sixth resolution

Consequent to the above share capital increase, the Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles, which article 6.1 shall henceforth read as follows:

“ 6.1. The subscribed share capital is set at forty eight thousand and fifty six Euro and twenty two Euro cents (EUR 48,056.22) represented by fully paid up shares consisting of four million one hundred and ninety five thousand, eight hundred and twenty eight (4,195,828) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.”

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	69,47%	0%	0,45%
Class Meeting			
Class A Shares	65%	0%	0,51%
Class B Shares	100%	0%	0%

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present notarial deed are estimated at approximately thousand two hundred euro (EUR 1.200).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated hereinabove.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de Juin, par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Eircom Holdco S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.462 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1442 du 9 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, à la date du 5 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1240 du 15 mai 2014.

L'Assemblée est présidée par Sébastien Rimlinger, Chef d'équipe adjoint, de résidence professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Eva Koczorowski, juriste, de résidence professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Elia Zorzetti, juriste adjoint, de résidence professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société présents à l'Assemblée, ou représentés au moyen de formulaires de vote par correspondance (procurations) (les Actionnaires) et le nombre d'actions de la Société que chacun possède sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence, ainsi que les formulaires de vote par correspondance (procurations), resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signés par le notaire instrumentant, par les représentants de chaque Actionnaire et les membres du Bureau le cas échéant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les convocations ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 27 Mai 2014. Qu'il ressort de la liste de présence que les Actionnaires représentant au moins la moitié du capital social de la Société et au moins la moitié de cette portion du capital social de la Société qui est représentée par les Actions de Classe A de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre une décision sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à chaque Actionnaire avant l'Assemblée, fait que chaque Actionnaire présent ou représenté reconnaît expressément;

II. que la Société a un capital social émis de quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 47,382.88) représenté par quatre millions cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-huit (4,195,828)

Actions de Classe A d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542,460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime (EUR 0,01) chacune;

III. les points à l'ordre du jour soumis au vote, ont été votés séparément par les Actionnaires des Actions de Classe A et les Actionnaires des Actions de Classe B, les votes de chaque assemblée de classes et les votes de l'assemblée générale étant comptabilisés dans l'acte par résolution;

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Examen du rapport du conseil d'administration de la Société préparé conformément à l'article 32-3 de la Loi du 10 août 1915, relatif à l'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé de la Société et de la renonciation des droits de préemption concernant la souscription aux actions de classe B mentionnée au point 5 ci-dessous;

2. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société) de sorte que les statuts prennent la forme des statuts joints à la convocation à cette Assemblée;

3. Retrait des droits de préemption des actionnaires concernant les actions de classe B à souscrire en vertu du point 5 ci-dessous;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-treize euros et trente-quatre centimes (EUR 673.34) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 47,382.88) représenté par quatre millions cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-huit (4,195,828) Actions de Classe A d'une valeur de un centime (EUR 0,01) chacune, et cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542,460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de quarante-huit mille cinquante-six euros et vingt-deux centimes (EUR 48,056.22) par l'émission de soixante-sept mille trois cent trente-quatre (67,334) nouvelles Actions de Classe B;

5. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4 ci-dessus par un apport en numéraire;

6. Modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 4 ci-dessus;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Actions de Classe B nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

8. Divers.

V. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte du rapport du conseil d'administration de la Société préparé conformément à l'article 32-3 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et décide de confirmer la limitation et le retrait des droits préemptifs de souscription des actionnaires et autorise le conseil d'administration de la Société à limiter et supprimer les droits de souscriptions préférentiels des actionnaires en ce qui concerne toute augmentation de capital, conformément à l'autorisation d'augmenter le capital et d'émettre de nouvelles actions telle que prévue dans les statuts modifiés et reformulés mentionnés à la Résolution quatre ci-dessous.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les Statuts de la Société (sans modifier l'objet social de la Société) de sorte que les Statuts de la Société seront, à compter de cet Acte Notarié, les suivants:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Eircom Holdco S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts), et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.462.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Etant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui l'engagerait dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulée du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument permettant à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Définitions

Art. 5. Termes Définis.

5.1. «Statuts» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.2. «Conversion B» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.1.

5.3. «Conseil» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.

5.4. «Jour Ouvrable» signifie un jour, autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les institutions bancaires de la République d'Irlande, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume Uni sont ouvertes pour affaires. Si tout délai donné pour l'envoi d'un avis ou pour l'exécution d'une tâche expire un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, le délai sera automatiquement étendu au premier Jour Ouvrable suivant.

5.5. «Président» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 10.4(i).

5.6. «Actions de Classe A» signifie les actions ordinaires de classe A dans le capital social de la Société.

5.7. «Actions de Classe B» signifie les actions privilégiées de classe B sans droit de vote dans le capital social de la Société.

5.8. «Actions de Classe C» signifie les actions privilégiées de classe C dans le capital social de la Société.

5.9. «Administrateur de Classe A» signifie tout Administrateur nommé en tant qu'Administrateur de Classe A en vertu des Statuts et/ou de toute Convention de Porteurs de Titres.

5.10. «Administrateur de Classe B» signifie tout Administrateur nommé en tant qu'Administrateur de Classe B en vertu des Statuts et/ou de toute Convention de Porteurs de Titres et qui est résident luxembourgeois, ledit Administrateur de Classe B ne doit pas être un employé de ou une personne affiliée à tout détenteur d'Action ou toute société du Groupe.

5.11. «Société» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.

5.12. «Administrateur» signifie un membre du Conseil.

5.13. «Première Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 10.4(vi).

- 5.14. «Première Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 13.2(ii).
- 5.15. «Assemblée Générale» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 2.1.
- 5.16. «Groupe» signifie la Société et ses filiales directes et indirectes.
- 5.17. «Loi» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.
- 5.18. «Solde des Actions B de l'Offre» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.4.
- 5.19. «Deuxième Réunion» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 10.4(vi).
- 5.20. «Deuxième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 13.2(ii).
- 5.21. «Convention de Porteurs de Titres» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.2.
- 5.22. «Action» signifie toute Action de Classe A, toute Action de Classe B ou toute Action de Classe C.
- 5.23. «Troisième Assemblée des Actionnaires» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 13.2(ii).
- 5.24. «Warrants de Classe A» signifie tous les warrants permettant la souscription d'Actions de Classe A de la Société.
- 5.25. «Warrants de Classe C» signifie tous les warrants permettant la souscription d'Actions de Classe C, lesquels warrants sont émis en vertu du plan d'intéressement des cadres de la Société.

III. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social souscrit est fixé à quarante-huit mille cinquante-six euros et vingt-deux centimes d'euro (EUR 48,056.22), représenté par des actions entièrement libérées se composant de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-huit (4.195.828) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze (609.794) Actions de Classe B d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.1.bis En plus du capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de neuf cents millions mille euros (EUR 900.001.000) qui sera composé d'un maximum de:

(i) quatre-vingt milliards quatre-vingt-dix mille (80.000.090.000) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) dix milliards (10.000.000.000) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(iii) dix mille (10.000) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.2. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de modification des Statuts passé le cinquième juin 2014, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances contre la Société, par conversion d'Actions de Classe B en Actions de Classe A (dans les circonstances prévues à l'Article 9 des présents Statuts) ou de toute autre manière, y compris, notamment, l'émission et/ou l'exercice de Warrants que la Société peut émettre, ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

Le Conseil peut déléguer à une personne valablement mandatée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie des nouvelles actions émises dans le cadre du capital autorisé.

6.3. Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 7. Prime et Comptes de Réserve.

7.1. Pour chaque classe d'Actions combinée, il est par les présentes créé (i) un compte de prime d'émission où les fonds reçus comme prime de temps en temps seront affectés, et (ii) un compte de réserve de capital spéciale où les fonds reçus comme apport sans émission d'actions de temps en temps seront affectés. Tous les apports sur le compte de prime d'émission ou le compte de réserve de capital spécial seront affectés au compte de cet Article

7.1 et s'appliqueront à toutes les Actions sauf s'il est défini comme un apport à un compte individuel désigné aux Articles 7.2 à 7.7 ci-dessous.

7.2. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial pour les Actions de Classe A (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A) où sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée pour les Actions de Classe A (la Prime des Actions de Classe A). Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime des Actions de Classe A

et tout montant du Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux propriétaires des Actions de Classe A seulement, telle que définie dans ces Statuts.

7.3. La Société peut maintenir un compte de réserve de capital spéciale (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (Compte 115)) pour les Actions de Classe A (le Compte de Capital Spécial de Classe A) où sera inscrit le montant ou la valeur de toutes sommes versées pour les Actions de Classe A autres qu'au moment d'une émission (le Capital Spécial de Classe A). Les montants ainsi inscrits au Compte de Capital Spécial de Classe A constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Le Capital Spécial de Classe A et tout montant du Compte de Capital Spécial de Classe A, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux propriétaires des Actions de Classe A uniquement, telle que définie dans ces Statuts.

7.4. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial pour les Actions de Classe B (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B) où sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée pour les Actions de Classe B (la Prime des Actions de Classe B). Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime des Actions de Classe B et tout montant du Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux propriétaires des Actions de Classe B uniquement, telle que définie dans ces Statuts.

7.5. La Société peut maintenir un Compte 115 pour les Actions de Classe B (le Compte de Capital Spécial de Classe B) où sera inscrit le montant ou la valeur de toutes sommes versées pour les Actions de Classe B autres qu'au moment d'une émission (le Capital Spécial de Classe B). Les montants ainsi inscrits au Compte de Capital Spécial de Classe B constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Le Capital Spécial de Classe B et tout montant du Compte de Capital Spécial de Classe B, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux propriétaires des Actions de Classe B uniquement, telle que définie dans ces Statuts.

7.6. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial pour les Actions de Classe C (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C) où sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée pour les Actions de Classe C (la Prime des Actions de Classe C). Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime des Actions de Classe C et tout montant du Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe C, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux propriétaires des Actions de Classe C uniquement, telle que définie dans ces Statuts.

7.7. La Société peut maintenir un Compte 115 pour les Actions de Classe C (le Compte de Capital Spécial de Classe C) où sera inscrit le montant ou la valeur de toutes sommes versées pour les Actions de Classe C autres qu'au moment d'une émission (le Capital Spécial de Classe C). Les montants ainsi inscrits au Compte de Capital Spécial de Classe C constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Le Capital Spécial de Classe C et tout montant du Compte de Capital Spécial de Classe C, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux propriétaires des Actions de Classe C uniquement, telle que définie dans ces Statuts.

Art. 8. Actions.

8.1. Le capital social est divisé en Actions de Classe A, en Actions de Classe B et en Actions de Classe C.

8.2. Sauf disposition contraire dans la Loi ou les présents Statuts ou toute disposition prévue dans une Convention de Porteurs de Titres conclue de temps en temps entre autre entre la Société et ses Actionnaires (une Convention de Porteurs de Titres), toutes les Actions votent ensemble et chaque détenteur d'Actions peut exprimer son vote comme il l'entend.

8.3. Toutes les Actions de Classe A sont identiques sous tous rapports. Sous réserve des Articles 17.4 et 17.5 et des autres stipulations applicables de ces Statuts, toutes les Actions de Classe A participeront de manière proportionnelle au paiement des dividendes et à toute distribution d'actifs effectuée autrement que par dividendes, qui sont affectés totalement auxdites Actions de Classe A toujours en conformité avec le paiement en cascade défini à la section VIII de ces Statuts.

8.4. Toutes les Actions de Classe B sont identiques sous tous rapports. Sous réserve des Articles 17.4 et 17.5 et des autres stipulations applicables de ces Statuts, toutes les Actions de Classe B participeront de manière proportionnelle au paiement des dividendes et à toute distribution d'actifs effectuée autrement que par dividendes, qui sont affectés totalement auxdites Actions de Classe B toujours en conformité avec la cascade de paiement à la section VII de ces Statuts. Les Actions de Classe B ont des droits de distribution privilégiés et des droits préférentiels lors de la liquidation qui sont prioritaires aux droits de distribution et droits de liquidation des propriétaires des Actions de Classe A et aux droits de distribution et droit de liquidation des propriétaires des Actions de Classe C, conformément au paiement en cascade défini à la section VIII des présents Statuts. Les Actions de Classe B sont convertibles en Actions de Classe A aux conditions et dans les limites prévues à l'Article 9.

8.5. Toutes les Actions de Classe C (éventuellement émises) sont identiques sous tous rapports. Sous réserve des Articles 17.4 et 17.5 et des autres stipulations applicables de ces Statuts, toutes les Actions de Classe C participeront de manière proportionnelle au paiement des dividendes et à toute distribution d'actifs effectuée autrement que par divi-

dendes, qui sont affectés totalement auxdites Actions de Classe C, toujours en conformité avec le paiement en cascade défini à la section VIII de ces Statuts.

8.6. La Société aura un ou plusieurs actionnaires.

8.7. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

8.8. Un registre des actions (Registre d'Actions) est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

8.9. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le Registre d'Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; à la suite d'une notification à, ou de l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire comme preuve du transfert d'actions.

8.10. Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une action. Les fractions d'actions auront les mêmes droits proportionnels que les actions entières, dans la mesure où ces actions n'auront de droit de vote que si les fractions d'actions réunies constituent une ou plusieurs actions entières.

8.11. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

8.12. Toute cession d'actions sera soumise (i) aux restrictions de cession contenues dans tout Pacte d'Actionnaires ou dans tout autre contrat conclu de temps en temps entre les actionnaires et la Société et (ii) à la notification de ces restrictions par le cédant et cessionnaire et à la Société.

Art. 9. Conversion obligatoire des Actions de Classe B.

9.1. Si, à un moment donné, une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, qui agissent ensemble en tant que (i) membre d'un groupe offrant en vertu de toute stipulation d'obligation d'offre, ou (ii) sponsor d'obligation de sortie conjointe, tel que décrit dans toute Convention de Porteurs de Titres conclu dans le temps, acquière des Actions de Classe B en vertu de toute stipulation d'obligation d'offre concernée ou stipulation d'obligation de sortie conjointe, alors 609.794 de ces Actions de Classe B, au total appliqué aux personnes composant ce groupe offrant ou sponsor d'obligation de sortie conjointe, seront dès l'inscription de leur cession au groupe offrant ou sponsor d'obligation de sortie conjointe dans le Registre d'Actions de la Société (conformément aux stipulations de l'Article 8.9) immédiatement et automatiquement converties en Actions de Classe A (la Conversion B). Si un groupe offrant ou un sponsor d'obligation de sortie conjointe est composé de plusieurs personnes, cette Conversion B sera appliquée au pro rata entre les détentions des membres conformément à la détention proportionnelle de chaque membre en pourcentage du total des Actions de Classe B qui seront converties.

9.2. La Conversion B sera réalisée sur base d'un ratio d'une Action de Classe B pour une Action de Classe A, dès lors les 609.794 Actions de Classe B au total alors en circulation seront converties en un nombre équivalent d'Actions de Classe A ayant la même valeur nominale que les Actions de Classe A existantes.

9.3. Dès l'inscription de la Conversion B dans le Registre d'Actions de la Société, le Conseil sera autorisé à procéder à toute modification nécessaire des Statuts afin de refléter le changement du capital social émis de la Société après la Conversion B, y compris notamment, le pouvoir de comparaître devant un notaire luxembourgeois afin d'acter la Conversion B.

9.4. Dans la mesure où des membres du groupe offrant ou du sponsor d'obligation de sortie conjointe acquière au total plus d'Actions de Classe B que les 609.794 Actions de Classe B, les droits économiques applicables à ces Actions de Classe B restantes après la Conversion B (le Solde des Actions B de l'Offre) seront ceux applicables à une Action de Classe B tel que prévus dans la cascade de paiement mentionnée au point VIII des présents Statuts à l'exclusion notée pour le Solde des Actions B de l'Offre le cas échéant.

IV. Gestion - Représentation

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. Composition

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins cinq (5) Administrateurs nommés dans le temps par l'Assemblée Générale conformément à la Loi. Les Administrateurs seront qualifiés d'Administrateurs de Classe A ou d'Administrateurs de Classe B.

(ii) L'Assemblée Générale nommera des Administrateurs de Classe A et des Administrateurs de Classe B: (i) parmi les personnes dont la candidature est soumise par l'Assemblée Générale, (ii) parmi les personnes dont la candidature est soumise conformément à toute Convention de Porteurs de Titres (le cas échéant); et (iii) parmi (lorsque cela s'applique), les candidatures suivantes:

(a) deux (2) Administrateurs de Classe A au moins qui devraient inclure le directeur financier et le président-directeur général de Eircom Limited et tout Administrateur de Classe A supplémentaire nommé parmi les membres actifs du conseil de Eircom Limited;

(b) trois (3) Administrateurs de Classe B au moins dont la candidature est soumise par l'Assemblée Générale et nommés librement par l'Assemblée Générale, ces Administrateur de Classe B ayant leur adresse professionnelle ou privée à Luxembourg.

(iii) Dans l'éventualité où un Administrateur de Classe A est nommé après réception des candidatures pour nommer un Administrateur de Classe A en vertu de toute Convention de Porteurs de Titres, un Administrateur de Classe B sera fait candidat et nommé au même moment, de sorte que le Conseil sera toujours composé d'une majorité d'administrateurs résident luxembourgeois.

(iv) Les Administrateurs ne doivent pas nécessairement détenir des Actions.

(v) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent qui remplira les fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si le représentant permanent est révoqué ou se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, ladite personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent. Ladite personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si elle nomme son remplaçant au même moment. Une personne physique ne pourra représenter qu'un (1) seul Administrateur et ne pourra pas être lui-même Administrateur au même moment.

(vi) Un Administrateur pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, sans préavis et sans raison.

10.2. Durée du Mandat

(i) Le mandat des Administrateurs durera le temps de la période suivante qui sera la plus longue de deux, soit (A) un an ou (B) jusqu'à ce que l'Administrateur remplaçant soit valablement nommé et élu, sauf révocation ou démission préalable. Si, pour n'importe quelle raison, le mandat d'un Administrateur au Conseil prend fin, le Conseil devra convoquer une assemblée aussi rapidement que possible, pour remplacer cet Administrateur de manière provisoire jusqu'à ce qu'un nouvel Administrateur soit nommé par l'Assemblée Générale suivante. Le mandat des Administrateur ne peut dépasser six (6) ans et ils sont rééligibles.

(ii) Les Administrateur peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

(iii) En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les autres Administrateurs agissant à la majorité simple, pourront remplacer cet Administrateur jusqu'à ce qu'un nouvel Administrateur soit nommé lors de l'Assemblée Générale suivante.

10.3. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Le Conseil a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à des comités de son choix ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

10.4. Procédure

(i) Le président du Conseil (le Président) sera choisi par le Conseil parmi les Administrateurs de Classe A. Le Président peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. Nonobstant les dispositions précédentes, lorsque le Président du Conseil n'assiste pas à une réunion du Conseil, le Conseil pourra choisir un autre Administrateur qui exercera les fonctions de «président pro tempore» de ladite réunion.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg sous réserve des dispositions de l'Article 10.4(x).

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue pour ladite réunion; à condition si le Président pense que les intérêts du Groupe pourraient être affectés de manière défavorable si la question à traiter ne l'est pas de manière urgente, un délai de vingt-quatre (24) heures pourra être suffisant; ce délai pourra être encore être réduit avec l'accord unanime des Administrateurs. Les convocations seront envoyées par courrier, fax ou courrier électronique et contiendront entre autre le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi qu'un ordre du jour détaillant de manière raisonnable les points à débattre à la réunion ainsi que tous les contrats à approuver (ou un résumés des points importants desdits contrats), dans la mesure de ce qui est disponible.

(iv) Un Administrateur pourra renoncer à sa convocation (pour ce qui le concerne) par consentement écrit ou si ledit Administrateur participe à ladite réunion.

(v) Aucune convocation n'est requise pour les réunions se tenant à des heures et dans des lieux déterminés au préalable dans une résolution adoptée par le Conseil.

(vi) Toutes les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil seront adoptées lors d'une réunion (la Première Réunion) à laquelle au moins un (1) Administrateur de Classe A et au moins un (1) Administrateur de Classe B sont présents ou représentés. Si, dans les trente (30) minutes suivant l'heure prévue pour la Première Réunion, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Réunion, le quorum n'est plus réuni, la réunion sera ajournée au cinquième (5) jour ouvrable après la date de la Première Réunion au même endroit et à la même heure (la Deuxième Réunion) et la convocation de cette Deuxième Réunion sera envoyée par le Président aux autres Administrateurs par e-mail ou fax dans

les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Réunion sera un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B. Ladite Deuxième Réunion ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Réunion identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Administrateurs.

(vii) Le Conseil pourra prendre toute décision lors d'une Réunion par les votes en faveur (i) d'une majorité de votes exprimés par les Administrateurs de Classe A présents ou représentés et votant et (ii) d'une majorité des votes exprimés par les Administrateurs de Classe A et de Classe B (comptés conjointement) présents ou représentés et votant. Un Administrateur présent lors d'une réunion du Conseil à laquelle une action concernant un point est décidée est présumé avoir consenti à ladite action sauf si son désaccord est notifié dans le procès-verbal de la réunion ou s'il/elle enregistre son désaccord auprès de la personne agissant comme secrétaire de la réunion avant la suspension de la réunion. Ce droit de désaccord ne s'applique pas aux Administrateurs ayant voté en faveur de ladite action. Les résolutions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal signé par le Président et le secrétaire (si un secrétaire a été nommé) ou par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

(viii) Un Administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur pour qu'il agissent comme son mandataire (par un avis écrit envoyé au Conseil avant ladite réunion du Conseil) qui, en l'absence de son mandant, pourra effectuer toutes les actions que le mandant est autorisé ou habilité à effectuer. Un Administrateur qui est également mandataire, aura droit, en l'absence de son mandant, (1) à un vote séparé pour le compte de son mandant en plus de son propre vote et (2) à être comptabilisé pour le quorum du Conseil en son nom propre et au nom de l'Administrateur qu'il représente. Dans les limites prévues par le droit applicable et les présents Statuts, un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs autres Administrateurs en tant que mandataire.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(x) Les Administrateurs du Conseil peuvent participer et tenir une réunion par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre à condition qu'au moins la moitié des Administrateurs participants soit présent en personne à Luxembourg ou participe en utilisant des équipements de communication basés à Luxembourg. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une présence et une participation en personne à ladite réunion.

(xi) Le Conseil peut nommer comme il l'entend, et conformément aux stipulations de toute Convention de Porteurs de Titres, un ou plusieurs observateurs qui peuvent assister et prendre la parole mais pas voter, lors de toutes les réunions du Conseil et peuvent recevoir toute l'information fournie aux Administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les Administrateurs.

(xii) Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote sur la question, lors de la prochaine Assemblée Générale.

10.5. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B ou par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil.

(ii) Dans le cadre de la gestion quotidienne, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux agents à qui les pouvoirs de signature concernant la gestion journalière de la Société ont été délégués conformément aux règles de ladite délégation.

Art. 11. Rémunération des Administrateurs.

11.1. Les Administrateurs recevront la rémunération décidée par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée avec, au moins, les votes favorables des détenteurs d'une majorité des Actions de Classe A. La Société remboursera les Administrateurs pour toute dépense et frais raisonnables et justifiés encourus par les Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 12. Responsabilité des Administrateurs. Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Actionnaire(s)

Art. 13. Assemblée générale des actionnaires.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action de Classe A donne droit à un (1) vote.

(iii) Chaque Action de Classe C donne droit à un (1) vote.

(iv) Les Actions de Classe B ne comportent pas de droits de vote. Néanmoins, et nonobstant toute stipulation contraire prévue aux présents Statuts, en vertu de l'Article 46 de la Loi, les propriétaires des Actions de Classe B auront droit de vote concernant les questions suivantes à chaque Assemblée Générale convoquées pour traiter de ces questions: (i) l'émission de nouvelles actions comportant des droits préférentiels, (ii) la détermination du dividende cumulatif préférentiel associé aux actions sans droit de vote, (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires (à l'exception de toute conversion automatique prévue à l'Article 9 qui doit être prévue dans les présent Statuts), (iv) la réduction du capital social de la Société, (v) toute modification de l'objet social de la Société, (vi) l'émission d'obligations convertibles par la Société, (viii) la dissolution de la Société avant son terme ou (ix) la conversion de la forme juridique de la Société en une autre.

(v) En vertu de l'Article 46 de la Loi et nonobstant toute stipulation contraire aux présents Statuts, les propriétaires des Actions de Classe B ont les mêmes droits de vote que les propriétaires des Actions de Classe A et des Actions de Classe C à toutes les assemblées si, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes cumulatifs préférentiels n'ont pas été versés dans leur intégralité quelle qu'en soit la raison pendant deux exercices sociaux successifs. Ces droits de vote perdurent jusqu'au moment où tous les dividendes cumulatifs auront été intégralement perçus.

(vi) Sauf lorsque les Actions de Classe B ont des droits de vote en vertu de l'article 46 de la Loi, les Actions de Classe B ne seront pas prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité à une Assemblée Générale.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil, le/les commissaires ou si les actionnaires détenant ensemble dix pour cent (10%) des Actions alors en circulation, remettent une demande écrite, contenant l'ordre du jour, au Conseil ou au Commissaire. Une convocation à une assemblée des actionnaires sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue pour ladite Assemblée et précisera l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée; à condition que si les détenteurs de toutes les Actions sont présents ou représentés lors de l'Assemblée et qu'ils reconnaissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée tout comme les détenteurs des Warrants, l'Assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

(ii) Dans la mesure où la Loi, les stipulations de toute Convention de Porteurs de Titres ou les Statuts ne requièrent pas un quorum différent, toutes les résolutions des actionnaires seront adoptées lors d'une assemblée (la Première Assemblée des Actionnaires) à laquelle cinquante pour cent (50%) ou plus des Actions de Classe A alors en circulation sont présents ou représentés et, si ladite assemblée doit décider d'une modification des statuts de la Société, au moins cinquante pour cent (50%) ou plus de la totalité des Actions devront être présents ou représentés. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Première Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Première Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni, la Première Assemblée des Actionnaires sera ajournée au cinquième (5) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Deuxième Assemblée des Actionnaires) et la convocation de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum de cette Deuxième Assemblée des Actionnaires sera atteint lorsque vingt-cinq pour cent (25%) au plus des Actions de Classe A alors en circulation sont présents ou représentés et ladite Deuxième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Actionnaires. Si, dans les 30 minutes suivant l'heure prévue pour la Deuxième Assemblée des Actionnaires, un quorum n'est pas atteint, ou si lors de la Deuxième Assemblée des Actionnaires, le quorum n'est plus réuni, la Deuxième Assemblée des Actionnaires sera ajournée au dixième (10) Jour Ouvrable suivant la Première Assemblée des Actionnaires (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au Jour Ouvrable suivant) au même endroit et à la même heure (la Troisième Assemblée des Actionnaires) et la convocation écrite à ladite Troisième Assemblée des Actionnaires sera envoyée par le Président aux actionnaires dans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Lors de cette Troisième Assemblée des Actionnaires, les détenteurs d'Actions présents ou représentés à n'importe quel moment lors de ladite Assemblée formeront le quorum et ladite Troisième Assemblée des Actionnaires ne pourra prendre de décision valable sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour de la Première Assemblée des Actionnaires identifiés sur la première convocation envoyé à l'époque aux Actionnaires.

(iii) Sauf dans les cas prévus par la Loi, ou lorsqu'un seuil plus élevé est requis en vertu de toute Convention de Porteurs de Titres, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés. Chaque détenteur d'Actions pourra exprimer une voix pour chaque Action qu'il détient concernant chaque sujet à débattre par les détenteurs d'Actions.

(iv) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Toutes les Assemblées Générales se tiendront au siège social ou en tout autre endroit du Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation ou de renonciation à celle-ci; sous réserve de l'Article 13.2(vi) ci-dessous.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne.

à une telle réunion dans la mesure où les actionnaires détenant au moins la moitié des voix représentées lors de l'Assemblée Générale soit sont présents en personne à Luxembourg soit participent en utilisant des équipements de communications basés à Luxembourg. Une telle participation à une assemblée constitue une présence et une participation en personne à ladite assemblée.

(vii) Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le président de l'assemblée, qui sera le Président (ou son mandataire). Le président de toute Assemblée Générale déterminera l'ordre des affaires et la procédure de l'Assemblée Générale, y compris la façon de voter et la conduite des débats, de la manière qu'il l'entend.

(viii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

Art. 14. Actionnaire unique.

14.1. Lorsque le nombre de détenteur d'Actions est réduit à un (1), ledit actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence à l'Assemblée Générale dans les Statuts doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

14.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des Administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

15.3. Un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs recherches et propositions.

15.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvrable suivant.

15.5. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Cette décision est laissée à l'appréciation du Conseil.

Art. 16. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

16.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert ou s'ils ont été nommés expressément.

16.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

17.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

17.3. Le Conseil peut distribuer des dividendes intérimaires à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies;

(v) les stipulations de l'Article 7 sont respectées lors du calcul du montant distribuable par classe d'Actions; et

(vi) toutes les distributions sont effectuées conformément au paiement en cascade défini à la section VIII des présents Statuts.

17.4. Lorsque la Société distribue des titres à ses actionnaires, le Conseil peut demander comme prérequis à la distribution, que les actionnaires exécutent et fournissent tous les documents que le Conseil jugera nécessaires ou opportuns afin de s'assurer de la conformité avec les lois applicables de toutes les juridictions concernées dans cette distribution et dans toute cession des titres distribués, et peut de la même manière annoter les certificats représentatifs de ces titres afin d'y faire figurer toute restriction de cession prévues par lesdites lois.

17.5. Nonobstant toute stipulation contraire aux présentes, toute distribution de dividendes ou d'autres distributions effectuées par la Société, sera effectuée conformément à la Loi, aux dispositions de distribution contenues dans toute Convention de Porteurs de Titres et toujours en conformité avec le paiement en cascade défini à la section VIII des présents Statuts.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires conformément aux Articles 17.4 et 17.5.

VIII. Paiement en cascade

Art. 19. Paiement en cascade.

19.1. Toutes distributions réalisées par la Société, à partir de fonds disponibles de la Société et en tenant compte des montants disponibles de chaque classe d'Actions pour une distribution en vertu de la Loi applicable et des présents Statuts, (en ce compris mais sans limitation une distribution faite à la liquidation ou la dissolution de la Société), doivent s'effectuer dans l'ordre de préférence suivant, ce paiement en cascade ne s'appliquant qu'aux Actions émises à la date de distribution:

19.1.1 avant toutes les autres Actions, les Actions de Classe B (y compris le Solde des Actions B de l'Offre) auront droit à une distribution égale à un pour cent (1%) de leur valeur nominale;

19.1.2 avant toutes les autres Actions, les Actions de Classe C auront droit à une distribution égale, globalement pour toutes les Actions de Classe C, à dix pour cent (10%) du Montant de Paiement de la Dette MIP;

19.1.3 avant toutes les autres Actions, les Actions de Classe B (à l'exception du Solde des Actions B de l'Offre) auront droit à une distribution, globalement pour toutes les Actions de Classe B (à l'exception du Solde des Actions B de l'Offre), égale au Montant de Paiement des Capitaux Propres MIP;

19.1.4 les Actions de Classe A auront droit à une distribution égale au montant restant qui dépasse la valeur nominale de toutes les Actions;

19.1.5 chaque Action pourra avoir sa valeur nominale en retour.

19.2. Pour les besoins de cet Article 19, les définitions suivantes auront la signification décrite ci-dessous:

19.2.1 Affilié signifie, concernant toute personne (en ce compris, sans limitation, une personne qui est un fonds commun de placement, un fonds d'investissement, une société en commandite simple ou société en nom collectif (mais excluant une personne physique)): (a) toute personne (i) Contrôlée par cette première personne ou un autre des Affiliés de cette dernière, (ii) qui Contrôle cette première personne ou un autre des Affiliés de cette dernière, ou (iii) avec laquelle cette première personne ou tout autre Affilié de cette dernière est sous Contrôle commun de l'autre; (b) tout autre fonds ou société (en ce compris, sans limitation, une personne qui est un fonds commun de placement, un fonds d'investissement, une société en commandite simple ou société en nom collectif) qui est conseillé par, ou dont les biens sont gérés ou conseillés (soit individuellement ou conjointement avec d'autres) de temps en temps par, cette personne (ou une entreprise du groupe de cette personne pour le moment) ou tout autre Affilié de cette dernière; (c) tout autre fonds ou société (en ce compris, sans limitation, une personne qui est un fonds commun de placement, un fonds d'investissement, une société en commandite simple ou société en nom collectif) dont cette personne (ou une entreprise du groupe de cette personne pour le moment) ou un Affilié de ce dernier, est un associé commandité, fiduciaire, intermédiaire, administrateur ou conseiller; et (d) tout autre fonds ou société (en ce compris, sans limitation, une personne qui est un fonds commun de placement, un fonds d'investissement, une société en commandite simple ou société en nom collectif) qui est conseillé par, ou dont les biens sont gérés (soit individuellement ou conjointement par d'autres) de temps en temps par, un associé commandité, fiduciaire, intermédiaire, administrateur ou conseiller de cette personne (ou une entreprise du groupe de cette personne pour le moment) ou tout autre Affilié de ce dernier;

19.2.2 Dette Externe signifie (i) tous les emprunts et autre endettement d'une société du Groupe par un système de financement avec une personne autre qu'un Affilié, et (ii) tous les autres arrangements avec toute personne autre qu'un Affilié dont le but est d'emprunter de l'argent sauf pour l'endettement commercial apparaissant dans l'exercice social des affaires;

19.2.3 Evènement de Sortie signifie (i) la Vente, (ii) la Liquidation, (iii) la préparation d'une Offre Obligatoire ou (iv) toute Offre Publique faite par la Société ou une Société du Groupe Concernée;

19.2.4 Groupe signifie la Société et ses Filiales et Société du Groupe signifie tout membre du Groupe;

19.2.5 Ajustement d'Intérêt signifie le montant de l'augmentation progressive des frais d'intérêts du Groupe entraînant tout nouvel Endettement;

19.2.6 Liquidation signifie la liquidation ou la dissolution de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts;

19.2.7 Seuil de Financement MIP signifie un milliard huit cent millions euros (EUR 1.800.000.000) qui peut être réduit par un Evènement d'Ajustement du Seuil MIP ou un Ajustement d'Intérêt;

19.2.8 Montant de Paiement de la Dette MIP signifie le montant (s'il y en a un) déterminé de manière raisonnable par le Conseil, équivalent à l'excédent des Rendements Concernés reçus après que le Seuil de Financement MIP soit atteint, Frais de Transaction exclus;

19.2.9 Montant de Paiement des Capitaux Propres MIP signifie un montant équivalant à: (i) le montant total disponible pour distribution aux Actions par la Société (à l'exclusion de toute distribution déjà réalisée ou à réaliser aux Actions de Classe C conformément à l'Article 18.1.2); divisé par (ii) la somme de (x) le nombre total d'Actions de Classe A émises et en circulation au moment de la distribution (à l'exclusion des Actions propres détenues par la Société) plus (y) le nombre total des Warrants de Classe A émis et en circulation au moment de la distribution (à l'exclusion des Warrants de Classe A propres détenus par la Société); plus (z) 609.794 Actions de Classe B; multiplié par (iii) 609.794 Actions de Classe B; moins (iv) tout montant déjà payé aux Actions de Classe B en vertu de l'Article 19.1.1 ci-dessus;

19.2.10 Evènement d'Ajustement du Seuil MIP signifie: (i) tout remboursement d'une Dette Prioritaire par ou pour le compte du Groupe sans nouvel emprunt ni redéfinition de la Dette Prioritaire par ou pour le compte du Groupe, (ii) un rachat ou remboursement d'une Dette Prioritaire (soit en utilisant du numéraire du Groupe disponible pour le besoin ou le produit des émissions supplémentaires de Dette Extérieure ou de Titres par le Groupe; (iii) tout refinancement de Dette Prioritaire avec un financement de dette nouveau ou de remplacement peu importe la façon dont il est constitué; (iv) la réalisation de toute Offre Publique ou Vente, à condition dans chaque cas que les conditions et le produit de ladite transaction impliquent que la valeur d'entreprise totale du Groupe soit supérieure au montant qui serait requis pour rembourser en totalité toute Dette Prioritaire au moment de la réalisation de ladite transaction et pour régler les frais de la transaction; ou (v) la préparation d'une Offre Obligatoire;

19.2.11 Personne signifie une personne physique, une société, une société en commandite, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une société par actions, une fiduciaire, une joint-venture, une organisation non constituée, une organisation ou département gouvernemental, une agence ou une subdivision politique de gouvernement;

19.2.12 Offre Publique signifie toute forme d'offre publique des titres de capital de la Société, de toute Filiale du Groupe et/ou nouvelle société créée aux fins d'une Offre Publique, à la suite d'un enregistrement effectif, de l'admission et/ou introduction pour transactions sur une bourse de valeurs reconnue (recognised investment exchange) conformément aux exigences applicables;

19.2.13 Offre Obligatoire signifie une offre obligatoire d'acquisition des Actions, les conditions de ladite offre obligatoire peuvent être prévus et détaillés dans toute Convention de Porteurs de Titres conclue dans le temps;

19.2.14 Société du Groupe Concernée signifie toute Société du Groupe qui détient, directement ou indirectement, tous ou presque tous les actifs du Groupe et qui est un Débiteur (tel que défini dans tout Contrat de Prêt Prioritaire) (ou dont la Filiale directe ou indirecte est un Débiteur) en vertu de tout Contrat de Prêt Prioritaire conclu dans le temps;

19.2.15 Rendements Concernés signifie des montants, déterminés à l'appréciation du Conseil, reçus ou considérés comme reçus par les Prêteurs Prioritaires en remboursement du principal d'une Dette Prioritaire, à l'exception, en tout état de cause, (a) de tout intérêt, frais ou charges, payables par le Groupe en vertu de Contrat de Prêt Prioritaire et tous montants reçus par les Prêteurs Prioritaires (i) en une qualité autre que celle de Prêteurs Prioritaires; ou (ii) autres qu'en vertu d'un remboursement du principal de la Dette Prioritaire par le Groupe et (b) de tous les frais de transaction qui incombent au Groupe dans le cadre d'un Evènement de Sortie; à condition que les transaction définies aux points (iv) et (v) de la définition de Evènement d'Ajustement du Seuil MIP soient considérées comme faisant que le Seuil de Financement MIP soit atteint et impliquant le remboursement complet de toute Dette Prioritaire aux fins des présents Statuts;

19.2.16 Vente signifie la vente de l'intégralité du capital social émis de la Société ou d'une de ses filiales, ou de tous ou quasiment tous les actifs du Groupe (autre qu'une vente réalisée entre les filiales de la Société ou tout membre du Groupe dans l'optique de ou en préparation d'une Offre Publique ou dans le cadre d'une réorganisation solvable du Groupe telle qu'éventuellement envisagée dans toute Convention de Porteurs de Titres conclue dans le temps;

19.2.17 Titres signifie un titre représentatif du capital émis par la Société de temps en temps en ce compris en tout état de cause et sans limitation, tous les warrants, options, actions fictives ou droits à la plus-value des actions fantômes et droits de conversion, échange ou souscription mais à l'exclusion du Passif Prioritaire et de la Dette Externe;

19.2.18 Dette Prioritaire signifie le montant principal et les intérêts à payer en vertu d'un Contrat de Prêt Prioritaire de temps en temps;

19.2.19 Contrat de Prêt Prioritaire signifie tout contrat de prêt prioritaire effectué de temps en temps et modifié de temps à autre, entre, parmi d'autres, Eircom Holdings (Ireland) Limited, Eircom Holdings S.à r.l., l'agent et un agent de garantie (le cas échéant);

19.2.20 Passif Prioritaire signifie tout passif prioritaire défini par le Conseil comme passif prioritaire en vertu d'un Contrat de Prêt Prioritaire;

19.2.21 Prêteurs Prioritaires signifie les prêteurs en vertu d'un Contrat de Prêt Prioritaire;

19.2.22 Filiale signifie, par rapport à une Personne, tout société, personne morale, société à responsabilité limitée, société en commandite, association ou autre personne morale dont (i) dans le cas d'une société ou personne morale, la majorité de tous les droits de vote des actions (sans tenir compte de la survenance de tout imprévu) pouvant voter à l'élection d'administrateurs, de gérants ou de mandataires est, à ce moment, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison de ces cas ou (ii) dans le cas d'une société à responsabilité limitée, société en commandite, association ou autre personne morale, la majorité des parts d'intérêts de la société à responsabilité limitée, société en commandite ou autre parts similaires est, à ce moment, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison de ces cas. A ces fins, une ou des Personne(s) est/sont considérée(s) comme ayant une majorité des parts d'intérêts dans une société à responsabilité limitée, société en commandite, association ou autre personne morale si cette ou ces Personne(s) a/ont droit à la majorité des profits et des pertes de la société à responsabilité limitée, société en commandite, association ou autre personne morale ou si cette ou ces Personne(s) contrôle(nt) ou est/sont capable(s) de contrôler le directeur général ou l'associé commandité de cette société à responsabilité limitée, société en commandite, association ou autre personne morale.

19.2.23 Frais de Transaction signifie les frais et dépenses de tiers encourus par un membre du Groupe, qu'elle en soit la nature, relatifs à un Evènement de Sortie;

IX. Dispositions générales

Art. 20. Dispositions générales.

20.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires du Conseil sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Sous réserve des provisions des présentes, les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à toute Convention de Porteurs de Titres.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Troisième résolution

L'Assemblée décide de retirer les droits de préemption aux actionnaires concernant la souscription des Actions de Classe B, décidée à la sixième résolution ci-dessous.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-treize euros et trente-quatre centimes (EUR 673.34) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 47,382.88) représenté par quatre millions cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-huit (4,195,828) Actions de Classe A d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542,460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de quarante-huit mille cinquante-six euros et vingt-deux centimes (EUR 48,056.22) par l'émission de soixante-sept mille trois cent trente-quatre (67,334) nouvelles Actions de Classe B.

Votes	Votes	Abstentions
-------	-------	-------------

	pour	contre	
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Cinquième résolution
Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Eircom MEP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.399, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux soixante-sept mille trois cent trente-quatre (67,334) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et libère intégralement cette souscription par un apport en numéraire d'un montant total de six cent soixante-treize euros trente-quatre centimes (EUR 673.34).

Le montant de six cent soixante-treize euros trente-quatre centimes (EUR 673.34) sera affecté au compte de capital social de la Société et est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Sixième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social ci-dessus, les Actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-huit mille cinquante-six euros vingt-deux centimes (EUR 48,056.22) représenté par des actions entièrement libérées se composant de quatre millions cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-huit (4,195,828) Actions de Classe A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune et six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze (609,794) Actions de Classe B d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.».

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	69,47%	0%	0,45%
Assemblée de Classes			
Actions de Classe A	65%	0%	0,51%
Actions de Classe B	100%	0%	0%

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte à haute voix, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: S. RIMLINGER, E. KOCZOROWSKI, E. ZORZETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2014. Relation: DIE/2014/7302. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080636/1546.

(140096006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

LXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.460.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN,

ON THE TWENTY EIGHTH OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of LXIV SARL, a société responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B127460, incorporated pursuant to a deed of Maître Anja HOLTZ, then notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 2 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 June 2007, number 1240, page 59503 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of the Company were last amended on 11 March 2008, by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 April 2008, number 1024, page 49150.

The meeting is presided by Mr. Nicolas THIELTGEN, Avocat à la Cour, professionally residing in 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Nicolas BERNARDY, Avocat à la Cour, professionally residing in 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Aurélien CHEPPE, Avocat, professionally residing in 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

The chairman then states:

(i).- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Amendment of the financial year of the Company in order for it to start every year on 1st June and close on 31st May the same year.

2. Subsequent amendment of Article 15 of the Articles of Association of the Company

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the financial year of the Company in order for it to start every year on 1st June and close on 31st May of the following year.

As a result, the financial year started on 1st January 2014 will close on 31st May 2014.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolved to amend Articles 15 and 16 of the Articles of Association which shall read as follows:

“ **Art. 15.** The company’s financial year starts on the 1st of June and ends on the 31st of May of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of May, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the appearing parties, said parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-HUIT MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de LXIV SARL, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B127460, constituée suivant acte de Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2007, numéro 1240, page 59503 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d’un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 avril 2008, numéro 1024, page 49150.

L’assemblée est présidée par Monsieur Nicolas THIELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas BERNARDY, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Monsieur Aurélien CHEPPE, Avocat, demeurant professionnellement à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

(i) Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l’exercice social de la Société de sorte à ce qu’il débute chaque année au 1^{er} juin et se clôture au 31 mai de la même année.

2. Modification subséquente de l’article 15 des statuts de la Société.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'année sociale de la Société de sorte à ce qu'elle débute au 1^{er} juin et qu'elle se clôture au 31 mai de l'année suivante.

Il en résulte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2014 sera clôturé le 31 mai 2014.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associés décident de modifier les articles 15 et 16 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un mai, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: N. THIELTGEN, N. BERNARDY, A. CHEPPE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2014. Relation: RED/2014/1204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014080927/123.

(140095966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Stockard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014077984/11.

(140091691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Swan Wings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Référence de publication: 2014077988/11.

(140091552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.